

# LAC DU BOURGET

## 1<sup>ÈRE</sup> CATÉGORIE (domaine public) Régime spécial sur toute l'étendue

(sauf réserve du Domaine du Baron du Buttet, limitée par des piquets apparents).

- **Ouverture générale** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 inclus.
- **Ouvertures spécifiques** :
- **Truite/Omble chevalier** : du 14 février au 1<sup>er</sup> novembre 2026 inclus.
- **Lavaret** : du 14 février au 18 octobre 2026 inclus.
- **Perche** : du 1<sup>er</sup> janvier au 19 avril inclus et du 30 mai au 31 décembre 2026 inclus.
- **Sandre** : du 1<sup>er</sup> janvier au 29 mars inclus et du 30 mai au 31 décembre 2026 inclus.
- **Brochet** : du 1<sup>er</sup> janvier au 22 février inclus et du 20 avril au 31 décembre 2026 inclus.

## TAILLES DE CAPTURE sur le lac du bourget

Brochet	60 cm	Lavaret	30 cm
Truite lacustre	50 cm	Omble chevalier	30 cm
Truite arc-en-ciel	30 cm		

**RAPPEL** : Les poissons sont mesurés du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale naturellement déployée.

## NOMBRE DE PRISES JOURNALIÈRES

10 salmonidés par jour et par pêcheur

(lavaret, omble, truite lacustre et arc-en-ciel)

dans la limite de 10 lavarets maximum, 6 ombles maximum

ou 1 truite lacustre maximum, 3 truites Arc-en-ciel maximum.

3 carnassiers par jour et par pêcheur

(brochet, sandre ou black-bass) dont 2 brochets maximum.

## CAUTION DE 15€ SUR LES CARNETS DE CAPTURE

(option bateau lac du bourget)

### POURQUOI UNE CAUTION ?

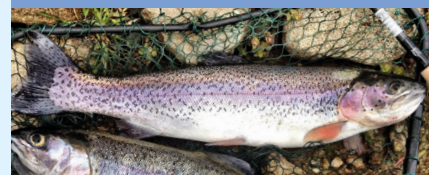
Le carnet de capture est un outil essentiel pour le suivi et la gestion de la pêche sur le lac du Bourget. Au-delà de son bon remplissage à chaque sortie (date, captures...), il est obligatoire de le rapporter en fin d'année à votre dépositaire à des fins d'analyses et de statistiques orientant les décisions de gestion à venir. À ce jour moins de 20% de ces carnets sont retournés en fin d'année, et un grand nombre d'entre eux est inexploitable (remplissage incorrect, effaçage...). C'est pourquoi une caution de 15€ est prélevée sur la vente de ce carnet afin d'augmenter le taux de retours. Par conséquent, tout pêcheur prenant sa carte de pêche avec l'option bateau lac du Bourget devra s'acquitter de cette caution.

### COMMENT FONCTIONNE LA CAUTION ?

Par exemple, si vous rendez votre carnet 2025 contre celui de l'année 2026, il vous sera délivré sans surcoût de la caution. En revanche, si le carnet n'est pas restitué la caution de 15€ devra être payée à nouveau. Cette caution sera récupérable auprès de votre AAPPMA si vous ne reprenez plus l'option bateau. Elle devra être repayée si vous reprenez l'option bateau par la suite.

## SAVOIR LES RECONNAÎTRE

### truite Arc-en-ciel



La truite Arc-en-ciel a une robe aux reflets métalliques et irisés de couleurs arc-en-ciel, mouchetée de petites tâches noires.

### truite lacustre



La truite lacustre a une robe plutôt grise, flancs argentés, et constellée de grosses tâches noires.

## PÊCHE EN BATEAU

### Traîne et plusieurs cannes

La "carte-carnet individuel de pêche en bateau" est délivrée aux membres des AAPPMA (sauf -12ans) de Savoie (sauf Gaule des Coudans). **Tout pêcheur en bateau cochera la date sur la "carte-carnet individuel" dès le début de l'action de pêche. Les captures seront inscrites au fur et à mesure. Ce carnet est à rendre dûment rempli en fin de saison afin d'obtenir celui de l'année suivante.**

Pour la pêche à la traîne où c'est la vitesse imprimée au bateau qui maintient le leurre, ou les leurres, entre deux eaux ou en mouvement (que la ligne ou les lignes soient tenues à la main ou fixées au bateau), la présence visible d'un fanion jaune de 40x40 cm sur le bateau est obligatoire.

## PÊCHE AUX LIGNES

Les membres des AAPPMA de Savoie pourront pêcher à la ligne ordinaire du bord ou en bateau à l'arrêt (fiche de capture obligatoire) avec 1 canne et 2 hameçons maximum. Pour toute autre technique de pêche employée, carte-carnet individuel de pêche en bateau obligatoire (caution de 15 euros), il est autorisé :

- **Pour la pêche à la traîne** : 3 lignes de 10 hameçons,
- **Pour toute pêche en bateau** : 2 lignes avec un total de 18 hameçons cumulés au maximum

## POUR TOUTE INFRACTION OU POLLUTION

sur l'étendue du lac du Bourget et le canal de Savières,

appelez le 17 ou les gendarmes de :

La Motte-Servolex : 04 79 25 40 16

Aix-les-Bains : 04 79 61 15 00

# RÉGLEMENTATION



## PRIX DES CARTES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS 2026

<b>CARTE PERSONNE MAJEURE</b> 103€ <small>Carte départementale annuelle / 18 ans et plus</small>	<b>CARTE DÉCOUVERTE</b> 8€ <small>Carte départementale annuelle / Moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026</small>
CPMA ..... 41,80€	CPMA ..... 1,00€
Carte - Part FSPPMA ..... 33,00€	Carte - Part FSPPMA ..... 3,50€
Carte - Part AAPPMA ..... 28,20€	Carte - Part AAPPMA ..... 3,50€
<small>Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2026 :</small>	<small>Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2026 :</small>
..... 61,20€	..... 7,00€
<b>CARTE DÉCOUVERTE FEMME</b> 42€ <small>Carte départementale annuelle réservée aux femmes</small>	<b>CARTE JOURNÉE</b> 17€ <small>Carte départementale valable 1 journée</small>
CPMA ..... 19,60€	CPMA ..... 5,20€
Carte - Part FSPPMA ..... 11,20€	Carte - Part FSPPMA ..... 4,55€
Carte - Part AAPPMA ..... 11,20€	Carte - Part AAPPMA ..... 7,25€
<small>Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2026 :</small>	<small>Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2026 :</small>
..... 21,60€	..... 11,80€
<b>CARTE PERSONNE MINEURE</b> 28€ <small>Carte départementale annuelle / Moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026</small>	<b>CARTE HEBDOMADAIRE</b> 36,50€ <small>Carte départementale valable 7 jours consécutifs</small>
CPMA ..... 6,40€	CPMA ..... 14,40€
Carte - Part FSPPMA ..... 10,80€	Carte - Part FSPPMA ..... 9,45€
Carte - Part AAPPMA ..... 10,80€	Carte - Part AAPPMA ..... 12,65€
<small>Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2026 :</small>	<small>Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2026 :</small>
..... 21,60€	..... 22,10€
<b>TIMBRE RÉCIPROCITÉ GUIERS</b>	<b>TIMBRE RÉCIPROCITÉ HAUTE-SAVOIE</b>
Carte personne majeure ..... 8,00€	Carte personne majeure ..... 33,00€
Carte hebdomadaire ..... 5,00€	Carte personne mineure ..... 13,00€
Carte journée ..... 2,00€	Carte hebdomadaire ..... 10,00€

<b>CARTE BATEAU LAC DU BOURGET</b> (carnet de capture obligatoire inclus)	Permet de pratiquer en bateau ou d'un engin flottant la pêche sur le lac du Bourget, autrement qu'avec une seule ligne banale (ex : avec plusieurs lignes ou ligne spécifique ou traîne).	25€	Pers. majeure, découverte femme
		10€	Pers. mineure, carte hebdomadaire
		3€	Carte journée

**RAPPEL** : caution de 15€ retenue sur les carnets bateau «personne majeure» et «découverte femme»

## PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE (Hors lac du Bourget)

- **1<sup>ère</sup> catégorie** : du samedi 14 mars au dimanche 11 octobre 2026 inclus.  
**Ombre Commun** : du samedi 16 mai au dimanche 11 octobre 2026 inclus.  
**Brochet** : du samedi 25 avril au dimanche 11 octobre 2026 inclus.
- **2<sup>e</sup> catégorie** : plan d'eau du Villaret, lac de Carouge, plan d'eau de Challes-les-eaux, Canal de Savières.  
**Ouverture toute l'année sauf fermetures spécifiques.**  
**Brochet ouvert du 1<sup>er</sup> janvier au 25 janvier et du 25 avril au 31 décembre 2026.**

## TAILLE RÉGLEMENTAIRE DES POISSONS (Hors lac du Bourget)

**RAPPEL** : Les poissons sont mesurés du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale naturellement déployée.

### 1<sup>ère</sup> Catégorie

Truite :

30 cm sur le domaine public fluvial,  
25 cm sur la Leysse (hors affluents) hors domaine public fluvial (basse Leysse et Isère) et affluents

23 cm sur toutes les autres rivières du domaine des Pêcheurs Chambériens,  
**Ombre commun** ..... 35 cm  
**Brochet** ..... 60 cm

**RAPPEL : PÊCHE DU BROCHET**  
dans les cours d'eau et les plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie, taille à 60 cm et quota de 2 brochets par jour et par pêcheur.

### 2<sup>ème</sup> catégorie

Truite :

30 cm dans le domaine public fluvial,  
23 cm sur les plans d'eau de Carouge et de Challes-les-Eaux  
**Brochet** ..... 60 cm  
**Sandre** ..... 50 cm  
**Ombre Commun** ..... 35 cm

Un quota de 3 poissons carnassiers (sandre, brochet, black-bass) par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum en 2<sup>ème</sup> catégorie.

## ATTENTION

Nombres de prises autorisées sur le Domaine des Pêcheurs Chambériens :  
6 salmonidés dont 3 truites farios et dont 1 ombre commun maximum par jour et par pêcheur.

**PÊCHE DE LA CARPE EN NO-KILL, AVEC UN SEUL HAMEÇON SANS ARDILLON** sur les plans d'eau de **CHALLES-LES-EAUX, CAROUGE** (St-Pierre-d'Albigny) et du **VILLARET**.

Plan d'eau du Villaret : 1 brochet par jour et par pêcheur.

# INFORMATIONS DIVERSES

Les cartes de pêche étant aujourd'hui départementales en Savoie, reportez-vous aux aappma locales pour prendre connaissance des réglementations spécifiques et réserves.

Le tableau ci-dessous vous indique la pêche que vous pouvez pratiquer sur le domaine des Pêcheurs Chambériens en fonction du ou des cartes dont vous êtes titulaire.

Nature de la carte	Pêche au Lac du Bourget + Canal de Savières	Pêche sur le domaine privé des Pêcheurs Chambériens
1. Carte de pêche réciproitaire «Savoie»	4 lignes du bord	OUI 1 ligne en 1 <sup>ère</sup> cat. 4 lignes en 2 <sup>e</sup> cat.
2. Autre Carte de pêche que réciproitaire «Savoie»	1 ligne du bord ou en bateau (2 hameçons maxi)	NON
3. Carnet individuel de pêche en bateau délivré aux détenteurs d'une carte départemental «Savoie»sauf Gaule des Coudans	3 lignes pêche à la traîne 2 lignes bateau à l'arrêt	

### PRÉCISIONS :

- La carte journalière et hebdomadaire donne les mêmes droits que la carte de pêche réciproitaire «Savoie».
- Pêche dans l'Isère : 2 lignes à 2 hameçons maximum.

## CONCOURS ET MANIFESTATIONS 2026

- **Samedi 21 février (à confirmer)** : nettoyage des abords de la Bialle  
*Infos au 06 61 37 30 81 ou par email à [info@pecheurs-chamberiens.fr](mailto:info@pecheurs-chamberiens.fr)*
- **Dimanche 26 avril** : Journée découverte de la pêche / jeunes au plan d'eau de Challes-les-eaux
- **Dimanche 31 mai** : Fête nationale de la pêche au plan d'eau de Challes-les-eaux

> D'autres événements auront lieu au cours de l'année, nous vous en tiendront informé.



## Déversements annuels truites arc-en ciel (prévisionnel 2026)

**Lac du Bourget** : 400 kg de truites (30 cm)

(1 lâché par mois sur les premiers mois de l'année)

**Plan d'eau de Challes-les-Eaux** : 400 kg de truites / 100 kg à l'ouverture

**L'Albanne/La Mère** : 300 kg de truites dont 100 kg à l'ouverture

**La Leysse** : 300 kg de truites / 100 kg à l'ouverture

**La Leysse, parcours «un poisson»** : 150 kg de truites

**Combe de Savoie (La Bialle / Le Bondeloge)** : 300 kg de truites à l'ouverture

Il est préconisé de **ne pas pêcher en marchant dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre commun** sur la Bialle et le Gargot. Par ailleurs, il est expressément demandé aux pêcheurs d'**éviter de marcher dans l'eau sur les frayères, de l'ouverture au 15 avril.**

## EN CAS DE POLLUTION

La Protection du Milieu Aquatique c'est l'affaire de tous.

Si vous constatez un délit, un empoisonnement ou tout autre acte nuisible au milieu, signalez-le rapidement aux numéros suivants :

06 61 37 30 81 (AAPPMA) - 04 79 68 37 60 (OFB)

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

# LES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS

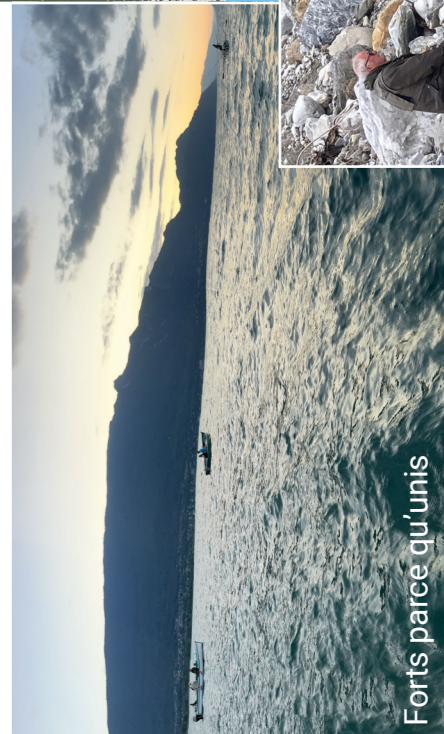
## année 2026



[www.pecheurs-chamberiens.fr](http://www.pecheurs-chamberiens.fr)



Ateliers Pêche nature  
06 61 37 30 81 - [info@pecheurs-chamberiens.fr](mailto:info@pecheurs-chamberiens.fr)

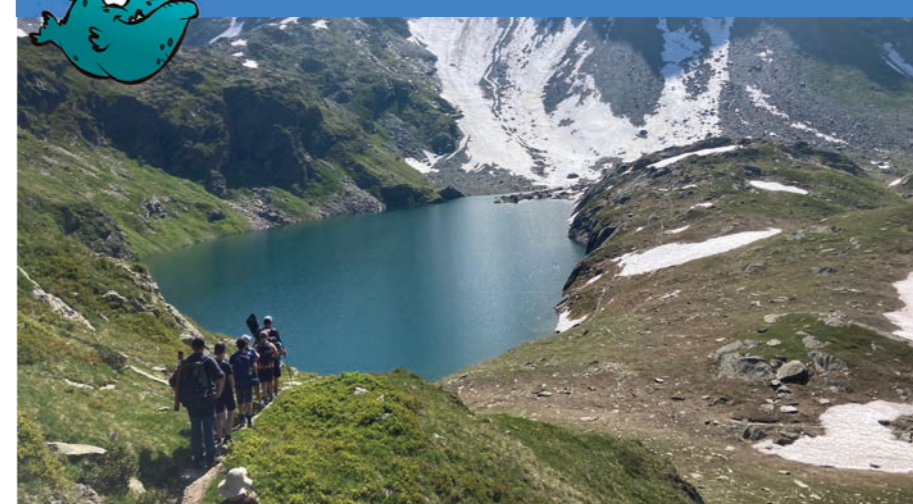


Forts parce qu'unis

Les Pêcheurs Chambériens  
Siège Social  
La Maison des Pêcheurs  
611 Les rives du lac  
73420 Viviers-du-Lac  
Tél. 04 79 85 20 01  
[info@pecheurs-chamberiens.fr](mailto:info@pecheurs-chamberiens.fr)



## LES ATELIERS PÊCHE NATURE



En 2025 nous avons sensibilisé 393 enfants aux milieux aquatiques les mercredis après midi, vendredis soirs, samedis, vacances et jours fériés du 12 mars au 20 décembre : 78 enfants inscrits à l'année et 315 venus avec des collectivités. De plus 12 adultes inscrits à l'année ont participé à l'école de pêche, les premiers et troisièmes jeudi de chaque mois. Ces animations ont eu lieu en «soirées lavaret et mouche» pour les adultes, en «soirées mouche», en demi-journées, en journées, en sortie montagne de deux jours et en stages de 5 jours l'été pour les enfants. Les ateliers pêche nature sont aussi intervenus auprès de 6 collectivités du territoire : des centres de loisirs, une aappma, une école et un collège.

Pour l'hiver, les ateliers pêche nature reprendront avec les sorties mouche le 13 février, tandis que les soirées adultes reprendront le 15 janvier. La saison « toutes pêches » débutera le 1er avril par une après-midi de pêche au coup en plan d'eau.

**Pour tout renseignement :**

Damien ARNAUD (animateur de l'école de pêche) 06 61 37 30 81

mail : [info@pecheurs-chamberiens.fr](mailto:info@pecheurs-chamberiens.fr)

## NOUVEAUTÉ 2026 : permanences de 9h à 11h tous les lundis matin !

Venez nous rencontrer au local de Saint-Alban-Leyse (en face de la fédération de pêche) :

- Ventes de carte de pêche et carnets de capture (lac du Bourget) 2026
- Échanges sur la vie de l'AAPPMA
- Idées de projets à porter pour le mandat à venir

### PARCOURS PRENDRE ET RELÂCHER "NO KILL" LA LEYSSE

Ce parcours s'étend du pont de Serbie (Chambéry) à l'amont, à la confluence Hyères/Leyse à l'aval.

Sur ce parcours seule la pêche aux appâts artificiels (leurres, mouches) dans le lit de la rivière, avec un seul hameçon (simple ou triple) sans ardillon (ou ardillon écrasé) est autorisée. La pêche des ponts et parapets ainsi qu'aux esches naturelles est interdite.

**TOUT POISSON PRIS DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE REMIS À L'EAU VIVANT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.**

### PARCOURS 1 POISSON SUR LA LEYSSE (Église Sainte-Thérèse)

Ce parcours 1 poisson sera empoissonné et contrôlé régulièrement. **1 poisson par jour et par pêcheur, pêche avec 1 hameçon sans ardillon.** Ne pêche pas sur ce parcours avec plus d'un poisson conservé !

### ATTENTION

Tailles de capture de la truite sur la leysse :

- De l'embouchure de la Leyse au lac à la confluence avec le Nant Varon : **30 cm**
- De l'embouchure du Nant Varon à la source La Leyse : **25 cm**
- Sur tous les affluents : **23 cm**

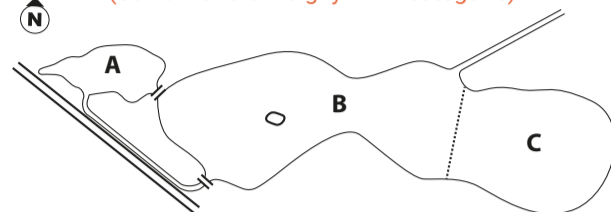
### GARDERIE

Damien ARNAUD	06 61 37 30 81
Éric CHENEVARD	06 27 72 23 87
Léo POURTIER	07 69 95 69 63
Claudia ROSAZ	06 66 68 79 96

**PÊCHE DE LA CARPE EN NO-KILL, AVEC UN SEUL HAMEÇON SANS ARDILLON** sur les plans d'eau de **CHALLES-LES-EAUX, CAROUGE (St-Pierre-d'Albigny)** et du **VILLARET (Coise)**.

### LAC DE CAROUGE

(Saint-Pierre-d'Albigny - 2<sup>ème</sup> catégorie)



- Zone A et C : Réservé à la pêche - Baignade strictement interdite.
- Zone B : Réservée à la baignade du 15 juin au 15 septembre. (Pêche strictement interdite pendant cette période, pêche et plaisance autorisées le restant de l'année)
- Une ligne d'eau délimite les zones B et C.
- Zone A, B et C : Pêche en bateau et en float tube interdite

### PLAN D'EAU DU VILLARET

(COISE - 2<sup>ème</sup> catégorie)

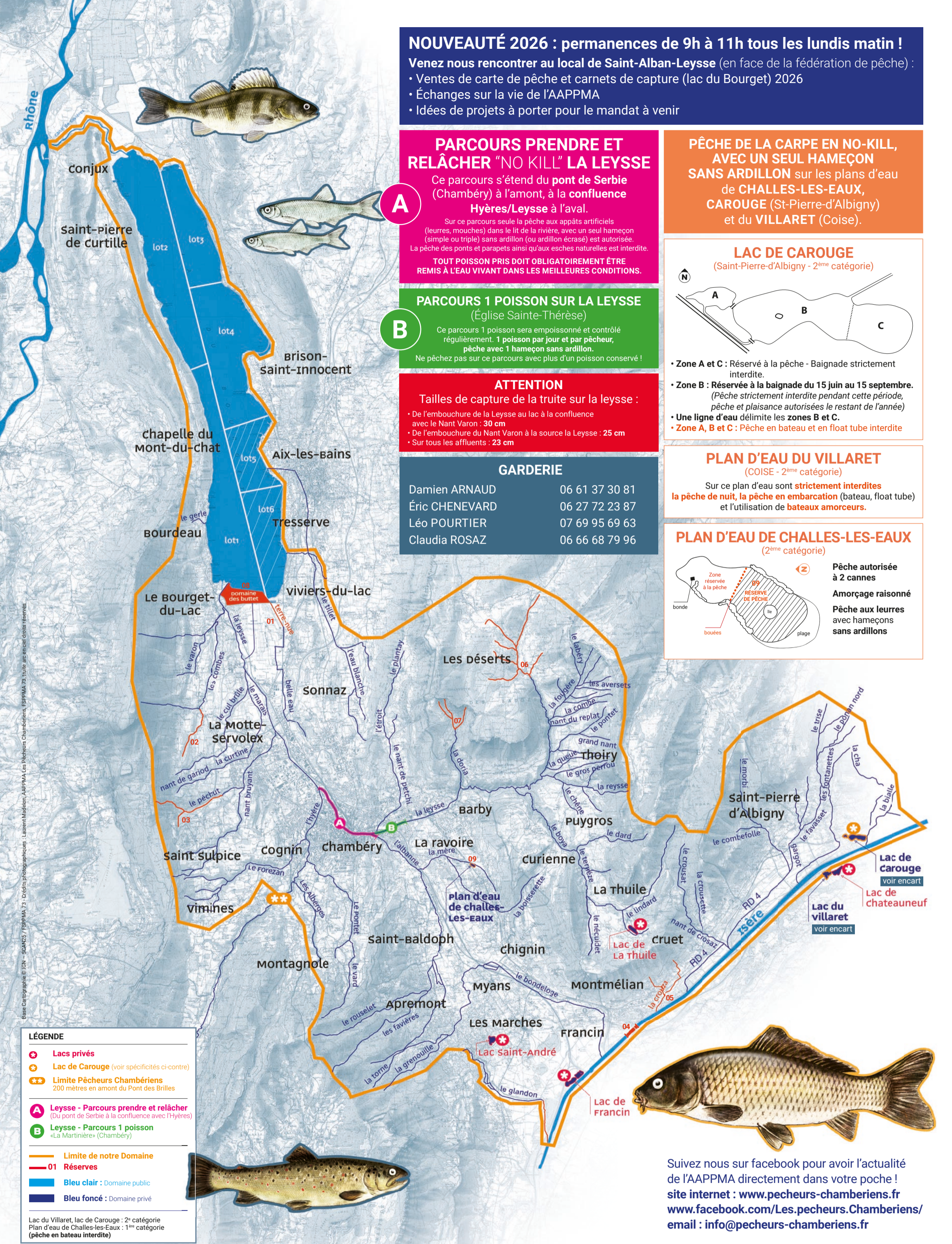
Sur ce plan d'eau sont **strictement interdites** la pêche de nuit, la pêche en embarcation (bateau, float tube) et l'utilisation de **bateaux amorçeurs**.

### PLAN D'EAU DE CHALLES-LES-EAUX

(2<sup>ème</sup> catégorie)



**Pêche autorisée à 2 cannes**  
**Amorçage raisonné**  
**Pêche aux leurres avec hameçons sans ardillons**



- LÉGENDE**
- ★ Lacs privés
  - ✳ Lac de Carouge (voir spécificités ci-contre)
  - \*\* Limite Pêcheurs Chambériens 200 mètres en amont du Pont des Brilles
  - A Leyse - Parcours prendre et relâcher (Du pont de Serbie à la confluence avec l'Hyères)
  - B Leyse - Parcours 1 poisson «La Martinière» (Chambéry)
  - Limite de notre Domaine
  - 01 Réserves
  - Bleu clair : Domaine public
  - Bleu foncé : Domaine privé

### RÉSERVES DE PÊCHE FIXES

- 01 / Le canal de Terre Nue : entre la RN 201 à l'amont (sauf 150 m rive gauche) et la RN 211 à l'aval.
- 02 / Le ruisseau des Combes et affluents (La Motte-Servolex) : des sources au pont du Noiray à l'aval.
- 03 / Le Nant Bruyant et affluents (La Motte-Servolex) : des sources au pont Courbe à l'aval.
- 04 / L'Isère (Montmélian) : 50 m à l'amont du Pont Mollard et 200 m en aval (passe à poissons).
- 05 / La Couza et affluents (Montmélian) : des sources à la confluence avec l'Isère en aval.
- 06 / La haute Leyse et affluents (Les Déserts) : des sources au pont de Barre en aval.
- 07 / La haute Doria et affluents (Thoiry) : des sources à la passerelle sentier "Tour des Bauges" en aval.
- 08 / Le Domaine du baron de Buttet (Lac du Bourget) : marais du Sud du lac du Bourget.
- 09 / Plan d'eau de Challes-les-Eaux : La partie sud matérialisée par des bouées.

### LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Président</b> Valéry ROULET Tél. 06 67 43 51 37	<b>Vice-Président</b> Claude LACOMBE Tél. 06 35 45 76 83	<b>Conseil d'administration</b> Patrick Bérard Vincent DELAIS Xavier DELAIS Gérard GAUTHERIN Daniel JOURDAN Michel LASTRAS	Philippe MARTY Sylvain MUTTER Patrick NICOLLET Jean-Marc PANEL <b>Conseillers techniques</b> François MORISSE Léo POURTIER
<b>Trésorier</b> Alvise DIBIN Tél. 06 21 60 45 14	<b>Vice-Président</b> Patrick LETOURNEAU Tél. 06 86 57 99 03	<b>Secrétaire</b> Gilles MORAT Tél. 06 84 89 47 82	

Nous sommes toujours en quête de personnes désireuses de s'impliquer dans la gestion ou l'animation de la pêche sur notre domaine, nos rivières et le lac. Alors si vous êtes tentés, venez nous rencontrer, prenez contact avec Damien Arnaud au 06 61 37 30 81.

Suivez nous sur facebook pour avoir l'actualité de l'AAPPMA directement dans votre poche !  
**site internet : [www.pecheurs-chamberiens.fr](http://www.pecheurs-chamberiens.fr)**  
**[www.facebook.com/Les.pecheurs.Chamberiens/](https://www.facebook.com/Les.pecheurs.Chamberiens/)**  
**email : [info@pecheurs-chamberiens.fr](mailto:info@pecheurs-chamberiens.fr)**

### Dépositaires de l'AAPPMA vente des cartes de pêche

- Sur internet [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)  
→ Je choisis mon association  
→ 73000 / Les pêcheurs chambériens
- ALPES PÊCHE  
Voglans - 533 rue de la prairie
- DÉCATHLON  
St-Alban-Leyse - 43, rue du Marocaz
- OFFICE DE TOURISME  
Chambéry - 5 Bis Pl. du Palais del Justice